



Indemnités et frais de mission servis aux fonctionnaires

Par **bka**, le **26/02/2010** à **16:19**

Bonjour,

Dans quelle catégorie d'actes administratifs peut-on classer un arrêté portant fixation des indemnités et frais de mission? Est-ce un acte créateur de droits?

Le responsable administratif peut-il diminuer d'autorité et sans aucune justification le taux de l'indemnité de mission allouée à une des catégories (A ou B ou C) de bénéficiaires?